

il lui plaît, qu'on appelle par cette raison la grâce efficace, parce qu'elle agit efficacement en nous, et qu'elle nous fait effectivement croire en Jésus-Christ, est partout l'objet de son aversion¹; partout il trouve mauvais que saint Augustin ait enseigné² que ceux à qui Dieu accorde cette grâce ne la rejettent jamais, parce qu'elle ne leur est donnée que pour ôter entièrement la dureté de leurs cœurs. Il loue saint Chrysostôme³ de n'avoir point eu recours à cette grâce, qu'il appelle par dérision la grâce efficace de saint Augustin⁴, comme si ce Père en était l'auteur; au lieu que certainement on la trouve dans tous les saints, et même dans saint Chrysostôme, et qu'elle est aussi ancienne que les prières de l'Église, où elle se fait remarquer à toutes les pages. C'est pour exclure cette grâce, qu'il aime à dire et à faire dire aux anciens auteurs, sans correctif⁵, que l'homme est le maître de sa perte et de son salut: que son salut et sa perte dépendent absolument de lui: qu'il est entièrement maître de ses actions; ce qui au sens naturel emporte l'exclusion de ces voies secrètes de changer les cœurs, qu'on trouve dans tous les Pères; et non-seulement dans toutes les prières de l'Église, mais encore dans toutes les pages des livres divins.

Aussi est-ce un fait si constant, que personne ne le nie. On dispute bien dans l'école de la manière dont Dieu touche l'homme de telle sorte qu'il lui persuade ce qu'il veut, et des moyens de concilier la grâce avec le libre arbitre; et c'est sur quoi saint Augustin même n'a peut-être voulu rien déterminer, du moins fixément, content au reste de tous les moyens par lesquels on établirait le suprême empire de Dieu sur tous les cœurs. Pour le fond, qui consiste à dire que Dieu meut efficacement les volontés comme il lui plaît, tous les docteurs sont d'accord qu'on ne peut nier cette vérité, sans nier la toute-puissance de Dieu, et lui ôter le gouvernement absolu des choses humaines; mais encore que cette doctrine de l'efficacité de la grâce, prise dans son fond, soit reçue sans contestation dans toute l'école, M. Simon ne craint pas de la confondre avec la doctrine des hérétiques, ce qui fait trois mauvais effets: le premier, de mettre saint Augustin, qui constamment, selon lui, reconnaît cette efficacité de la grâce, au nombre des hérétiques; le second, de mettre par ce moyen la cause des hérétiques à couvert, en leur donnant un défenseur que personne ne condamne; et le troisième, de condamner un dogme sans lequel il n'est pas possible de prier, comme nous verrons bientôt

¹ P. 294, 296, et suiv.

² S. Aug. de præd. SS. cap. VIII.

³ P. 154. — ⁴ P. 296.

⁵ P. 121, 290.

que toutes les prières de l'Église nous le font sentir.

CHAPITRE VII.

Le critique rend irrépréhensibles les hérétiques qui font Dieu auteur du péché, en leur donnant saint Augustin pour défenseur.

L'excuse que M. Simon prépare à nos hérétiques s'étend encore plus loin, puisqu'elle va même à les rendre irrépréhensibles en ce qu'ils font Dieu auteur du mal. Nous avons vu¹, pour une autre fin, quelques endroits où il attribue constamment cette doctrine impie à saint Augustin, et le premier, lorsqu'en parlant de Pélagie, il s'accorde, dit-il², avec les anciens commentateurs, dans l'interprétation de ces paroles: TRADIDIT ILLOS DEUS, ETC. Dieu les a livrés à leurs désirs, bien qu'il soit éloigné de saint Augustin. Mais en quoi s'éloigne-t-il de saint Augustin? Les paroles suivantes le montrent: Cette expression, poursuit-il, ne marque pas, dit Pélagie; que Dieu ait livré lui-même les pécheurs aux désirs de leur cœur, comme s'il était la cause de leurs désordres. S'il s'éloigne de saint Augustin, en ce qu'il ne fait pas Dieu auteur des désordres, saint Augustin l'en fait donc l'auteur. Voilà par un même coup ce Père au rang des impies, qui font Dieu auteur du mal, et les hérétiques hors d'atteinte, puisqu'on ne pourra plus les condamner qu'avec un docteur si approuvé.

Nous avons aussi remarqué³, encore pour une autre fin, l'endroit où blâmant Bucer d'autoriser, par les anciens Pères, sa doctrine sur la cause de l'endurcissement des pécheurs, il lui répond: Qu'à la réserve de saint Augustin, toute l'antiquité lui est contraire. Il demeure pourtant d'accord⁴ que Bucer, Luther et Calvin établissent également la souveraine puissance de Dieu sans avoir aucun égard au libre arbitre de l'homme: ce qui emporte que Dieu est auteur du mal comme du bien; et malgré l'impiété de cette doctrine, quelques louanges qu'il fasse semblant de vouloir donner à saint Augustin, il abandonne ce Père à ces hérésiarques, comme un docteur de néant.

On voit par là le mauvais esprit dont il est emporté. Lorsqu'il blâme les erreurs d'un côté, il les autorise de l'autre. Il est vrai qu'il paraît contraire à la doctrine qui fait Dieu auteur du péché; mais en même temps il la met au rang des doctrines irrépréhensibles, en lui donnant un partisan tel que saint Augustin: de sorte que plus il improuve une doctrine, dont il rend la con-

¹ Ci-dessus, liv. V, chap. VII.

² P. 240.

³ Ci-dessus, liv. VII, cap. IV.

⁴ P. 747.

damnation impossible, plus il plaide la cause de la tolérance.

Pour donner encore plus d'autorité à ce sentiment impie, qui fait Dieu auteur du péché, il implique saint Thomas avec saint Augustin dans cette cause¹, et ose faire des leçons au dernier² sur la doctrine qu'il a établie dans les livres contre Julien, et dans celui de la Grâce et du Libre Arbitre, comme s'il était l'arbitre des théologiens; au lieu que bien constamment l'ignorance qu'il fait paraître dans tous les endroits où il traite cette matière, fait voir qu'il ne sait pas les premiers principes.

CHAPITRE VIII.

On réduit à deux chefs les erreurs que M. Simon attribue à saint Augustin sur le libre arbitre: premier chef, qui est l'efficacité de la grâce.

Pour le montrer avec une évidence qui ne puisse laisser aucun doute, réduisons d'abord à deux chefs les erreurs qu'il attribue à saint Augustin sur le libre arbitre: le premier chef regarde la manière dont ce Père fait agir Dieu dans les bonnes œuvres; le second regarde celle dont il le fait agir dans les mauvaises.

Dans les bonnes œuvres, ce que M. Simon, le censeur des Pères et l'arbitre de la doctrine, a trouvé mauvais, c'est que saint Augustin ait établi une grâce qui nous fasse croire effectivement et à laquelle nul ne résiste, à cause qu'elle est donnée pour ôter l'endurcissement et la résistance. Mais c'est précisément une telle grâce que toute l'Église demande; et c'est par où il faut montrer à M. Simon qu'il ne peut ici s'opposer à saint Augustin, sans renverser le fondement de la piété avec celui de la prière.

CHAPITRE IX.

On commence à proposer l'argument des prières de l'Église: quatre conséquences de ces prières, remarquées par saint Prosper, dont la dernière est que l'efficacité de la grâce est de la foi.

Donnons donc un peu de temps à rappeler dans la mémoire des lecteurs les prières ecclésiastiques, telles qu'elles se font par toute la terre, et en Orient comme en Occident, dès l'origine du christianisme, puisque c'est là ce qui établit, non-seulement l'efficacité de la grâce chrétienne, mais encore d'article en article, et de conclusion en conclusion, avec tout le corps de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce, toute la consolation des vrais fidèles.

C'est aussi le principal argument dont saint Augustin appuie toute sa doctrine; et on le trouve

¹ P. 475. — ² P. 299.

proposé très-nettement dans les Capitules attachés à la lettre de saint Célestin, où saint Prosper, qu'on en croit l'auteur, expose quatre vérités¹: la première, que les pasteurs du peuple fidèle, en s'acquittant de la légation qui leur est commise envers Dieu, intercèdent pour le genre humain, et demandent, avec le concours de toute l'Église, que la foi soit donnée aux infidèles; que les idolâtres soient délivrés de leur impiété; que le voile soit ôté de dessus le cœur des Juifs, et que la vérité leur paraisse; que les hérétiques et les schismatiques reviennent à l'unité de l'Église; que la pénitence soit donnée à ceux qui sont tombés dans le péché, et que les catéchumènes soient amenés au baptême. Dans toutes ces prières de l'Église, il est clair que c'est l'effet qu'on demande. On demande donc une grâce qui fasse croire effectivement, qui convertisse effectivement le cœur, qui est celle que M. Simon a osé nier.

La seconde vérité qu'expose saint Prosper ou l'auteur des Capitules, quel qu'il soit, c'est que ces choses, c'est-à-dire, la foi actuelle, la conversion actuelle des errants ou des pécheurs, ne sont pas demandées en vain et par manière d'acquit, PERFUNCTORIE NEQUE INANITER, puisque l'effet s'ensuit, RERUM MONSTRATUR EFFECTIBUS; et que Dieu daigne attirer à lui toutes sortes d'errants, qu'il retire de la puissance des ténèbres, et qu'il fait des vases de miséricorde de vases de colère qu'ils étaient: ce qui prouve que le propre effet de cette grâce, tant demandée par toute l'Église, était de faire croire effectivement et de changer les cœurs.

La troisième vérité de saint Prosper est que l'Église est si convaincue de cet effet de la grâce, qu'elle en fait à Dieu ses remerciements comme d'un ouvrage de sa main; reconnaissant de cette manière que le propre ouvrage de Dieu est de changer actuellement les cœurs, et que tout ce bon effet vient de sa grâce: QUOD ADEO TOTUM DIVINI MUNERIS ESSE SENTIATUR, UT HÆC EFFICIENTI DEO GRATIARUM SEMPER ACTIO REFERATUR.

Et, enfin, la quatrième vérité que nous montre ce saint docteur, c'est que ce sentiment, par lequel on reconnaît une grâce qui fait croire, qui fait agir, c'est-à-dire, qui convertit effectivement le cœur de l'homme, n'est pas une opinion particulière, mais la foi de toute l'Église, puisque ces prières, venues de la tradition des apôtres, sont célébrées uniformément par toute l'Église catholique: d'où ce grand homme conclut que, sans aller chercher loin la loi de la foi, on la

¹ Cap. II.

trouve dans la loi de la prière, UT LEGEM CRE-
DENDI LEX STATUAT SUPPLICANDI.

Le principe dont il appuie cette vérité ne pou-
vait pas être plus sûr, puisqu'il est certain que la
foi est la source de la prière; et qu'ainsi ce qui
anime la prière, ce qui en fait le motif, ce qui en
dirige l'intention et le mouvement, est le principe
même de la foi, dont par conséquent la vérité se
déclare manifestement dans la prière.

CHAPITRE X.

Que les prières marquées par saint Prosper se trouvent
encore aujourd'hui réunies dans les oraisons du Ven-
dredi saint, et que saint Augustin, d'où saint Prosper
a pris cet argument, les a bien connues.

Cette preuve de la grâce qui fléchit les cœurs
subsiste toujours dans l'Église, comme on le peut
voir dans les prières qu'elle adresse continuelle-
ment à Dieu; et sans avoir besoin de les recueillir
de plusieurs endroits, nous trouvons celles dont
parle saint Prosper ramassées dans l'office du
Vendredi saint, où l'on demande à Dieu la con-
version actuelle et effective des infidèles, des hé-
rétiques, des pécheurs, non-seulement dans le
fond, mais encore dans le même ordre, du même
style, et avec les mêmes expressions que ce saint
homme a remarquées; et saint Augustin, dont
il a pris cet argument, y ajoute une circonstance:
c'est qu'afin de mieux marquer l'effet de la grâce,
et y rendre le peuple plus attentif, la prière était
précédée d'une exhortation que le prêtre faisait
à l'autel à tout le peuple, afin qu'il priât, pour
les incrédules, que Dieu les convertît à la foi;
pour les catéchumènes, qu'il leur inspirât le
desir de recevoir le baptême; et pour les fidèles,
qu'ils persévérassent par sa grâce dans le bien
qu'ils avaient commencé¹; qui sont les exhorta-
tions qu'on fait encore aujourd'hui au Vendredi
saint, où le prêtre commence ainsi la prière qu'il
va faire au nom du peuple: OREMUS PRO CATE-
CHUMENIS, ETC. OREMUS ET PRO HÆRETICIS, ETC.
Prions, mes bien-aimés, pour les catéchu-
mènes, que Dieu ouvre les oreilles de leurs
cœurs, afin qu'ils viennent au baptême: prions
pour les hérétiques, qu'il les retire de leur er-
reur: prions pour les idolâtres, que Dieu leur
ôte leur iniquité, et les convertisse à lui, etc.
Ces exhortations suivies des prières que nous fai-
sons aujourd'hui tout de suite à un certain jour,
qui est le Vendredi saint, étaient alors ordinai-
res dans l'Église, comme elles le sont encore dans
l'Église grecque; avec cette différence qu'elles se
font par le diacre, au lieu que saint Augustin re-
marque qu'elles se faisaient par le prêtre même
à l'autel, ainsi qu'on le voit encore dans l'office

¹ Epist. ad Vital. ccxvii, al. cvii.

du Vendredi saint. Quoi qu'il en soit, ce Père
s'en sert pour prouver qu'il faut avouer une grâce
qui ne donne pas seulement de pouvoir croire,
mais de croire; ni de pouvoir agir, mais d'agir
actuellement: autrement il ne faudrait pas de-
mander à Dieu, comme nous faisons sans cesse,
qu'il donnât la foi, la persévérance et l'effet même;
d'où ce Père conclut très-bien, que nier une telle
grâce c'est s'opposer aux prières de l'Église:
NOSTRIS ORATIONIBUS CONTRADICIS¹. Car l'É-
glise ayant choisi les paroles qui marquent le plus
la conversion actuelle et l'effet certain de la grâce
pour en remplir toutes ses demandes, jusqu'à
demander à Dieu qu'il force nos volontés même
rebelles à se rendre à lui, ET AD TE NOSTRAS
ETIAM REBELLES COMPELLE PROPITIUS VOLUNTA-
TES; c'est accuser l'Église d'erreur, de nier qu'un
des effets de la grâce soit d'amollir un cœur en-
durci, et de lui ôter sa dureté. On sait au reste
que le terme dont se sert l'Église quand elle dit,
COMPELLE, forcez, contraignez, ne marque pas
une violence qui nous fasse faire le bien malgré
nous; mais, comme parle saint Augustin, une
toute-puissante facilité de faire que de non-vou-
lants nous soyons fait voulants, VOLENTES DE
NOLENTIBUS; et c'est pourquoi en relevant cette
expression, qui était dès lors familière à l'Église,
il parle ainsi à Vital: Quand vous entendez le
prêtre de Dieu qui lui demande à l'autel qu'il
force les nations incrédules à embrasser la foi,
ne répondez-vous pas AMEN? Disputerez-vous
contre cette foi? direz-vous que c'est errer que
de faire cette oraison, et exercerez-vous votre
éloquence contre ces prières de l'Église? Fai-
sons la même demande à M. Simon. S'il méprise
l'autorité de saint Augustin, qu'il réponde à la
preuve que toute l'Église lui met en main dans ses
prières, et qu'il les accorde, s'il peut, avec l'au-
dace qui lui fait nier la grâce qui fait croire en
Dieu, et qui empêche qu'on ne lui résiste, en
ôtant du cœur l'endurcissement par lequel on lui
résistait.

CHAPITRE XI.

Saint Augustin a eu intention de démontrer et a démon-
tré en effet que la grâce qu'on demandait par ces prières
emportait certainement l'action.

Car il faut ici observer que saint Augustin se
sert de cet argument pour combattre Vital, qui
disait que Dieu agit tellement en nous, que nous
consentons si nous voulons; et si nous ne vou-
lons pas, nous faisons que l'opération de Dieu
ne peut rien sur nous, et ne nous profite point²:
ce qui est vrai en un sens; mais il y fallait ajou-

¹ Epist. ad Vital. ccxvii, al. cvii.

² Ibid.

ter ce que ce prêtre de Carthage croyait contraire
au libre arbitre, que Dieu sait empêcher, quand
il lui plaît, qu'on ne lui résiste: autrement toutes
les prières par lesquelles l'Église lui demande ce
bon effet, seraient vaines; or elles ne le sont pas.
L'Église qui demande à Dieu qu'il change la vo-
lonté des hommes, ne demande rien contre sa
foi, ni contre le libre arbitre; mais elle avoue seu-
lement qu'il est sous la main de Dieu, pour être
tourné où il lui plaît.

Et il faut ici remarquer, avec le même saint
Augustin, que si, dans les prières qu'on vient de
réciter, l'Église demande l'effet de la conversion,
et non pas seulement le pouvoir de se convertir,
elle ne fait en cela qu'imiter l'exemple de saint
Paul, qui a fait cette prière pour ceux de Corin-
the¹: Nous prions Dieu pour que vous ne fassiez
aucun mal, mais que vous fassiez ce qui est bien;
sur quoi saint Augustin fait cette remarque²: Il
ne dit pas: Nous prions Dieu que vous puissiez
ne faire aucun mal; mais, que vous n'en fassiez
point; ni: Nous prions Dieu que vous puissiez
faire le bien; mais, que vous le fassiez: ce qui
montre que l'intention de cette prière étant d'ob-
tenir l'effet, on reconnaît que Dieu le donne, et
qu'il sait, non-seulement empêcher qu'on fasse
le mal, mais encore faire qu'on fasse le bien.

On voit par là que ces grands savants, qui re-
prennent saint Augustin d'avoir établi la toute-
puissance, comme il l'appelle, et, pour me servir
du mot consacré dans l'école, l'efficace ou l'effet
certain de la grâce, et qui croient que reconnaî-
tre une telle grâce, c'est nier ou affaiblir le libre
arbitre; enflés de leur vain savoir et de leur sèche
critique, ne songent point à la prière. Ils
méprisent les arguments qu'on tire de là, qu'ils
appellent des pensées pieuses et une espèce de ser-
mon: ils ne répondent après cela qu'en souriant
avec dédain, et dans leur cœur se moquent de
ceux qui ne leur allèguent pour preuve que leur
bréviaire ou leur missel.

CHAPITRE XII.

Prières des liturgies grecques.

Peut-être que cet argument si simple et si fort
leur paraîtra un peu plus savant, quand on leur
dira que l'Église grecque prie de même que la la-
tine, et demande dans sa liturgie en cent endroits,
non pas un simple pouvoir, mais le vouloir et le
faire actuel et effectif.

C'est ce qu'on voit dans la liturgie de l'Église
de Jérusalem sous le nom de saint Jacques, frère
de Notre-Seigneur, lorsqu'on dit à Dieu: Accom-

plissez en chacun de nous ce qui nous est utile:
amenez-nous à la perfection, rendez-nous di-
gnes de vos mystères: tournez à vous toutes
nos pensées: que nous vivions sans péché: que
nous persévérions dans la foi: prions Dieu que
nous soyons vigilants, actifs et prompts à faire
le bien, etc.³. Dans la liturgie de l'Église d'A-
lexandrie, sous le nom de l'évangéliste saint
Marc, ou en tout cas bien certainement de quelque
Église d'Égypte, puisqu'on y parle du Nil et des
inondations, on trouve les mêmes demandes à
toutes les pages⁴. Dans celle de saint Basile, qui
est en usage dans toute la Grèce, dans la Syrie, et
dans tout l'Orient, je remarquerai en particulier
cette prière: Rendez-nous dignes de votre mi-
nistère. Car c'est vous qui opérez tout en tous:
conservez les bons dans le bien: faites que les
méchants deviennent bons par votre bonté: ra-
menez les errants, unissez-les à votre Église:
faites cesser les schismes et les hérésies par la
vertu de votre Saint-Esprit, et accordez-nous
la grâce de louer d'une même bouche et d'un
même cœur votre saint et glorieux nom⁵.

La même messe de saint Basile nous fournit
encore cette admirable prière, qui est rapportée,
il y a onze ou douze cents ans, par Pierre, dia-
cre⁶, en ces termes: Saint Basile de Césarée,
dans l'oraison du saint autel, qui est celle de
presque tout l'Orient, dit entre autres choses:
Seigneur Dieu des vertus, accordez-nous votre
protection; faites bons ceux qui sont mauvais,
MALOS BONOS FACITO: conservez ceux qui sont
bons dans leur bonté, BONOS IN BONITATE CON-
SERVA: car vous pouvez tout, et il n'y a personne
qui vous contredise; vous sauvez quand il vous
plaît, et nul ne résiste à votre volonté: OMNIA
ENIM POTES, ET NON EST QUI CONTRADICAT TIBI;
CUM ENIM VOLUERIS SALVAS, ET NULLUS RESI-
STIT VOLUNTATI TUÆ. En ce peu de mots est com-
prise toute l'efficace et toute l'économie de la
grâce. Saint Augustin en réduit tout l'effet à ces
deux choses si expressément marquées dans cette
prière: Faites que les mauvais deviennent bons,
ce qui comprend la grâce de la conversion; con-
servez les bons dans leur bonté, ce qui enferme
la persévérance. Saint Augustin n'expose pas
mieux la certitude infaillible de ces deux effets,
qu'elle est exposée dans ces paroles: Car vous
pouvez tout: nul ne vous résiste, ni ne s'oppose
à vos volontés: quand il vous plaît, vous sauvez.
Ces derniers mots nous expliquent les moments
de Dieu, qui sauve qui il lui plaît, toutes les fois

¹ P. 2, 3, 12, 19.

² P. 32, etc.

³ P. 46, 54, 55.

⁴ De Incarn. et Gr. ad Fulg. cap. viii.

⁵ II.-Cor. xiii, 7.

⁶ De gratiâ Christi, cap. xxv.

qu'il lui plaît ; ce qui tient tous les temps comme toutes les personnes en sa puissance. C'est la même chose que disait saint Ambroise : *Dieu appelle qui il lui plaît : il fait religieux qui il veut : il inspire la dévotion à ceux qui en étaient les plus éloignés*. L'Orient et l'Occident parlent le même langage ; et toute l'Église attribue à une grâce toute-puissante le commencement avec toute la suite de la piété.

CHAPITRE XIII.

Prières de la liturgie attribuée à saint Chrysostôme : ce qu'il rapporte lui-même de la liturgie de son temps, et les réflexions qu'il fait dessus.

Dans la liturgie attribuée à saint Chrysostôme, mais plus ancienne que lui dans son fond, du moins en beaucoup d'endroits, comme il paraît par lui-même, on fait les mêmes prières, et par la bouche du diacre les mêmes exhortations que nous avons vues ; ce qui se pratique aussi unanimement dans les autres liturgies. On demande donc en celle-ci, que *Dieu nous donne une vie pure de péché, que nous passions le reste de notre vie dans la pénitence*¹ ; et sur les catéchumènes en particulier : *Fidèles*, dit le diacre², *prions pour eux, que Dieu leur révèle son Évangile, qu'il les amène à l'Église*. Ce n'est pas pour dire qu'ils n'y viendront pas par leur libre arbitre ; mais on prie Dieu de s'en rendre maître, de les conserver, de les défendre, de les garder par sa grâce. Encore en un autre endroit³ : *Prions que Dieu les affermisse et les confirme dans le bien*. Quel bien ne demande-t-on pas pour eux ? *Éclairiez-les par la foi, fortifiez-les par l'espérance, perfectionnez-les par la charité*. C'est toujours l'effet qu'on demande, quoiqu'on sache que cet effet dépend du libre arbitre ; parce qu'on sait que Dieu le fléchit. On dit, dans le même esprit pour les fidèles⁴ : *Purifiez nos lèvres qui vous louent ; retenez nos mains : faites qu'elles s'abstiennent des mauvaises œuvres, et qu'elles fassent les bonnes* ; on ne veut pas que Dieu prenne nos mains par force ; mais qu'il règne sur le libre arbitre, au pouvoir de qui il les a mises. Nous en trouverons davantage sur le sujet des catéchumènes dans saint Chrysostôme ; et on sera bien aise d'entendre ce qu'il nous rapporte des prières de l'Église, dans la seconde homélie sur la seconde épître aux Corinthiens, avec les réflexions qu'il fait dessus.

On y trouvera d'abord les mêmes demandes que nous avons déjà vues dans la messe attribuée à ce Père ; mais on les y trouvera bien plus étendues

¹ P. 62, etc. ; 76, 86 et 87.

² P. 71.

³ Lit. Praef. p. 95.

⁴ P. 97.

dues et plus inculquées dans cette longue prière que saint Chrysostôme récite. Les Grecs comme les Latins dans la suite des temps, et quand le zèle s'est ralenti, ont accourci leur office ; mais ils n'ont pas pour cela changé leur doctrine, ni le fond de leurs prières.

Le diacre disait donc ainsi : *Prions pour les catéchumènes*. C'était là cette exhortation dont saint Augustin nous a parlé, qui précédait la prière ; c'est ce célèbre OREMUS, *prions*, qui se répète encore si souvent parmi nous. Que cette exhortation se fasse ou par les prêtres, ou par les diaques, il n'importe ; et l'intention de la prière qui demande à Dieu, non pas un simple pouvoir, mais avec le pouvoir l'effet et l'actuelle conversion, y est toujours également marquée. Car voici une des demandes¹ : *Prions que Dieu sème sa crainte dans leurs cœurs* (dans le cœur des catéchumènes) ; et voici la réflexion de saint Chrysostôme : *Ce ne serait pas assez que Dieu semât seulement, si cette semence était de celles qu'on jette sur le chemin ou sur des rochers, où elle ne pût pas : ce n'est pas aussi cela que nous demandons pour les catéchumènes ; mais qu'il se fasse en eux des sillons par lesquels cette semence céleste entre bien avant, en sorte que renouvelés dans le fond de l'âme, non-seulement ils la reçoivent, mais encore qu'ils la retiennent avec soin : voilà, dit-il, ce que nous demandons*. Or cela n'est autre chose que demander le consentement intime et profond, qu'on demande comme l'effet de la grâce, selon la remarque de saint Chrysostôme ; ce qui aussi, poursuit-il, se confirme par la demande suivante : *Prions Dieu qu'il affermisse la foi dans leurs cœurs* ; c'est-à-dire, dit saint Chrysostôme, *qu'elle n'y demeure pas seulement, mais qu'elle y jette de profondes racines : ce qu'on ne fait qu'en y consentant et en la recevant de tout son cœur*. C'est donc, encore un coup, cela qu'on demande ; et c'est pourquoi il continue : *que Dieu leur révèle l'Évangile* ; sur quoi saint Chrysostôme fait cette observation : *C'est qu'on voit dans cette prière comme deux voiles sur l'Évangile, pour l'empêcher de se découvrir à nous : l'un, si nous fermons les yeux ; l'autre, si on ne nous le montre pas*. Car, poursuit-il, *quand nous serions disposés à le recevoir, il nous sera inutile, si Dieu ne nous le découvre ; et quand Dieu nous le découvrirait, il ne nous apporterait aucun fruit, si nous le rejetions : nous demandons donc l'un et l'autre, c'est-à-dire, qu'il nous montre l'Évangile et qu'il nous empêche de le rejeter ; ou comme l'explique ce Père, et que Dieu y ouvre les cœurs, et qu'il découvre l'Évangile :*

¹ Hom. II, in II. ad Cor. p. 517.

qui est demander, non-seulement ce qui vient du côté de Dieu, mais encore ce qui vient du nôtre, c'est-à-dire, notre libre consentement. *Il est pourtant vrai*, dit ce Père, *qu'on n'ouvre pas les yeux, si on ne veut auparavant les ouvrir* ; mais il vient de trouver dans la prière, qu'il faut demander à Dieu qu'on le veuille, et qu'on le veuille si bien que l'Évangile ne soit pas seulement proposé, mais encore reçu.

Les autres demandes sont, que Dieu donne aux catéchumènes un esprit possédé de lui, et tout divin de chastes pensées, une sainte vie : *qu'il leur soit donné de penser continuellement à lui, de s'en occuper, et de méditer sa loi nuit et jour* ; toutes choses qui ne se font que par l'exercice du libre arbitre : exercice par conséquent qu'on demande à Dieu, quand on lui demande ces choses. Qu'y a-t-il qu'on fasse plus par son libre arbitre, que de s'abstenir du péché ? Mais c'est encore cela même qu'on demande à Dieu avec plus d'attention que tout le reste. *Prions Dieu, dit-on, avec encore plus d'attention, que Dieu les délivre de tout mal, de tout péché, de toute la malice de l'ennemi*. Qui est celui qui, en faisant cette prière, veut seulement demander le pouvoir de ne pécher pas, qu'il a déjà, s'il est justifié ; et qui ne sent, au contraire, que ce que demandent les plus justes, et ce qu'il faut demander, est qu'en effet on ne pèche point ; et que Dieu, qui tient en sa main notre libre arbitre, le conduise de telle sorte, qu'il ne s'égaré jamais de la droite voie, et que la tentation ne prévale pas ?

C'est aussi ce que Jésus-Christ nous a lui-même appris à demander, comme nous verrons bientôt ; mais ce n'est pas ce que nous avons à considérer : nous en sommes à remarquer un fait constant dans les prières de l'Église, que ce qu'elle demande pour ses enfants est l'effet et le bon usage actuel de leur libre arbitre ; c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus libre en nous, ou plutôt précisément ce qui nous fait libres.

Pendant qu'on faisait ces prières, les catéchumènes étaient prosternés : tous les fidèles répondaient *Amen*². C'était donc la foi commune de tous les fidèles qu'on y venait d'énoncer : or on y venait d'énoncer le tout-puissant effet de la grâce. C'était donc la foi de l'Église autant en Orient qu'en Occident ; et saint Prosper a raison de dire avec saint Augustin, que la loi de prier établissait ce qu'il fallait croire.

M. Simon reprend ce saint homme de ce qu'il établit la grâce efficace par cette manière secrète dont on entend au dedans le Père céleste, et dont on y apprend sa vérité. Mais saint Chrysostôme

¹ Lit. Praef. p. 518.

² Ibid.

l'explique de même, en montrant que ceux-là apprennent et sont véritablement enseignés de Dieu¹, à qui il a mis dans le cœur, selon l'expression du prophète, une oreille qui écoute ; puisqu'alors ce n'est point des hommes, ni du maître qui est sur la terre, qu'on apprend : mais on est enseigné de Dieu, et l'instruction vient d'en haut ; ce qu'il prouve par ce qu'on ajoute dans la prière : *et que Dieu répande au dedans la parole de vérité ; au dedans*, dit-il, *parce qu'on n'a point véritablement appris jusqu'à ce qu'on ait appris de cette sorte*, qui est aussi précisément ce qu'enseigne saint Augustin, et ce qu'il prouve par les mêmes passages, tant des prophètes que de l'Évangile, le confirmant par ce bel endroit de saint Paul² : *Je n'ai pas besoin de vous instruire sur la charité fraternelle, puisque vous avez déjà appris de Dieu à vous aimer les uns les autres : car vous le faites* ; ce qui montre, dit saint Augustin, que le propre effet de cette grâce spéciale, par laquelle Dieu nous enseigne, est qu'on en vienne à l'effet : et c'est aussi ce que la prière apprenait à saint Chrysostôme.

Et tant s'en faut que ce saint docteur soupçonnât que cette prière, et la vertu de la grâce qu'on y demandait, affaiblissent le libre arbitre, qu'il s'en sert au contraire pour l'établir ; puisqu'il trouve tout ensemble dans la prière, et l'instruction de ce qu'on doit faire librement pour plaire à Dieu, et le secours qu'on doit demander pour l'exécuter. On verra dans tout le discours de saint Chrysostôme, qu'il fait toujours marcher ensemble ces deux choses ; et saint Augustin n'a pas un autre esprit, lorsqu'il enseigne que le commandement et la prière sont unis ensemble : puisque nous ne devons demander à Dieu que ce qu'il commande, comme il ne commande rien que ce dont il nous ordonne de lui demander l'actuel accomplissement ; en sorte, dit-il, que le précepte n'est qu'une invitation à prier, comme la prière est le moyen sûr d'obtenir l'accomplissement du précepte.

CHAPITRE XIV.

Abrégé du contenu dans les prières, où se trouvent de mot à mot toute la doctrine de saint Augustin et la foi de toute l'Église sur l'efficace de la grâce.

Il n'y a donc plus qu'à recueillir, en peu de paroles, les prières de l'Église pour y voir ce qu'elle a cru de l'efficace de la grâce. On demande à Dieu la foi et la bonne vie, la conversion, qui comprend le premier désir et le commencement de bien faire ; la continuation, la persévérance, la délivrance actuelle du péché ; par d'autres fa-

¹ Lit. Praef. p. 527.

² I. Thess. IV, 9.

cons de parler, toujours de même sens et de même force, on lui demande qu'il donne de croire, qu'il donne d'aimer, qu'il donne de persévérer jusqu'à la fin dans son amour : on lui demande qu'il fasse qu'on croie, qu'il fasse qu'on aime, qu'il fasse qu'on persévère. L'effet qu'on attend de cette prière n'est pas seulement qu'on puisse aimer, qu'on puisse croire; mais que Dieu agisse de sorte qu'on aime, qu'on croie. Or c'est un principe certain de saint Augustin, mais évident de soi-même, qu'on ne demande à Dieu que ce qu'on croit qu'il fait; autrement, dit le même Père, *la prière serait illusoire*, IRRISORIA; faite vainement et par manière d'acquit; PERFUNCTORIE, INANITER. On croit donc sérieusement et de bonne foi que Dieu fait véritablement tout cela, et ces demandes sont fondées sur la foi. On les fait en Occident comme en Orient, et dès l'origine du christianisme; c'est donc la foi de tous les temps, comme celle de tous les lieux : QUOD UBIQUE, QUOD SEMPER: et en un mot, la foi catholique.

CHAPITRE XV.

Conséquence de saint Augustin : la discussion des Pères peu nécessaire : la prière suffisante pour établir la prévention et l'efficacité de la grâce.

On voit maintenant la raison qui a fait dire à saint Augustin qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les écrits des Pères sur la matière de la grâce, sur laquelle ils ne s'étaient expliqués que brièvement et en passant, TRANSEUNTER ET BREVI-TER¹. Mais ils n'avaient pas besoin de s'expliquer davantage, non plus que nous d'entrer plus profondément dans cette discussion, puisque, sans tout cet examen, les prières de l'Église montraient simplement ce que pouvait la grâce de Dieu : ORATIONIBUS AUTEM ECCLESIE SIMPLICITER APPAREBAT DEI GRATIA QUID VALERET². Remarquez ces mots : *quid valeret*, ce que la grâce pouvait : c'est-à-dire, que ces prières nous en découvraient non-seulement la nécessité, mais encore la vertu et l'efficacité : et ces qualités de la grâce, dit saint Augustin, paraissent fort nettement et fort simplement dans la prière, SIMPLICITER. Ce n'est pas qu'elles ne paraissent dans les écrits des saints Pères, où le même saint Augustin les a si souvent trouvées; mais c'est que cette doctrine du puissant effet de la grâce ne paraissait si pleinement, si nettement, si simplement nulle part que dans les prières de l'Église. Quand on prie, on sent clairement et dans une grande simplicité, non-seulement la nécessité, mais encore la force de la prière et de la grâce qu'on y demande pour fléchir les cœurs. Dans la plupart

¹ De præd. SS. cap. XIV, n° 27.
² Ibid.

des discours des Pères, comme ils disputent contre quelqu'un qui n'est attentif qu'à prendre ses avantages, ils craignent de dire ou trop ou trop peu; mais dans la prière, ou publique ou particulière, chacun est entre Dieu et soi : on épanche son cœur devant lui; et sans craindre que quelque hérétique abuse de son discours, on dit simplement à Dieu ce que son esprit fait sentir.

CHAPITRE XVI.

Erreur de M. Simon, de louer saint Chrysostome de n'avoir point parlé de grâce efficace. Les prières la prouvent sans disputer.

C'a donc été à M. Simon une erreur grossière et une pernicieuse ignorance d'avoir loué saint Chrysostome de ne parler point de grâce efficace. Quand il n'en aurait point parlé dans ses discours, ce qui n'est pas, il en a parlé dans ses prières. Il a très-bien entendu, comme on vient de voir, qu'il en parlait; et il en parlait simplement, puisqu'il en parlait à Dieu dans l'effusion de son cœur. Ce n'est pas ici une matière où l'Église ait besoin de laborieuses disputes, et, comme dit saint Augustin, elle n'a, sans disputer, qu'à être attentive aux prières qu'elle fait tous les jours : PRORSUS IN HAC RE NON OPEROSAS DISPUTATIONES EXPECTET ECCLESIA, SED ATTENDAT QUOTIDIANAS ORATIONES SUAS¹.

CHAPITRE XVII.

Erreur de s'imaginer que Dieu ôte le libre arbitre en le tournant où il lui plaît : modèle des prières de l'Église dans celles d'Esther, de David, de Jérémie, et encore de Daniel.

Notre auteur croit bien raffiner lorsqu'il dit que ces expressions, que Dieu donne et que Dieu fait, n'empêchent pas l'exercice du libre arbitre. C'est précisément ce qu'on prétend, et ce que saint Augustin a prétendu démontrer par ces prières. Ce qu'il prétend, encore un coup, c'est de démontrer que Dieu donne et que Dieu opère cet exercice du libre arbitre en la manière qu'il sait, et qu'il n'a garde de détruire en l'homme ce qu'il y a fait, et ce qu'il lui donne. Car, pour ici laisser à part les prières de l'Église, et remonter à la source de l'Écriture; lorsque, dans l'extrême péril de la reine Esther, qui s'exposait à la mort, en se présentant au roi son mari hors de son rang, sans être appelée, elle se mit en prière et y mit tous les Juifs, et que l'effet de cette prière fut que Dieu tourna en douceur l'esprit du roi : CONVERTIT DEUS SPIRITUM REGIS AD LENITATEM²; en sorte qu'Assuérus, qui avait d'abord regardé la reine avec des yeux terribles, comme un taureau furieux³, ainsi

¹ De don. pers. cap. VII, n° 15.
² Esth. IV, 16.
³ Ibid. XV, 11.

que saint Augustin a lu¹ après les Septante, donna le signe de grâce en étendant son sceptre d'or vers cette princesse², et lui promit de faire ce qu'elle voudrait : Dieu lui ôta-t-il son libre arbitre, ou l'Église pria-t-elle Dieu de l'en priver? N'est-ce pas par son libre arbitre que ce roi sauva les Juifs et punit Aman; et tout cela néanmoins fut l'effet de la prière et de la secrète et très-efficace puissance, par laquelle, dit saint Augustin³, Dieu changea le cœur du roi, de la colère où il était à la douceur, et de la volonté de nuire à la volonté de faire grâce.

Et lorsque, David ayant appris qu'Achitophel, dont les conseils étaient écoutés comme des oracles, était entré dans le parti rebelle, il fit à Dieu cette prière : *Renversez, Seigneur, le conseil d'Achitophel*⁴; cette prière ne fut-elle pas accomplie par le libre arbitre des hommes? Ce fut sans doute par son libre arbitre que David renvoya Chusai à Absalon⁵ : ce fut par son libre arbitre que Chusai proposa un mauvais conseil : ce fut par son libre arbitre qu'Absalon le préféra à celui d'Achitophel, qui était meilleur⁶ : ce fut néanmoins par tout cela que le conseil d'Achitophel fut renversé, et que la prière de David fut exaucée; et lorsque l'Écriture dit que le conseil d'Achitophel, qui était utile, fut dissipé par la volonté de Dieu, DOMINI NUTU⁷, que nous dit-elle autre chose sinon qu'il tourne où il veut le libre arbitre?

C'est sur les exemples de ces prières publiques et particulières que l'Église a formé les siennes; et si l'on nous dit que ce sont là des coups extraordinaires, et comme miraculeux de la main de Dieu, et qu'il ne faut pas croire pour cela qu'il se mêle de la même sorte dans les autres affaires des hommes, et en particulier dans celle du salut, c'est le comble de l'aveuglement : car, au contraire, c'est du salut éternel des hommes que Dieu se mêle principalement. Ce n'était pas un secours extraordinaire et miraculeux que demandait le prophète, en disant : *Convertissez-moi*⁸; c'était néanmoins un secours très-efficace et tout-puissant, puisqu'il l'exprime en ces termes : *Convertissez-moi, et je serai converti; parce que vous êtes le Seigneur mon Dieu* (qui pouvez tout sur ma volonté) : *car après que vous m'avez montré vos voies* (de cette manière secrète et particulière que vous savez), *j'ai frappé mes genoux*, en signe de douleur. On ne pouvait pas

¹ Lib. I, ad Bonif. cap. XX.
² Esth. ibid. V, 2.
³ Lib. I, ad Bonif. cap. XX.
⁴ II. Reg. XV, 31.
⁵ Ibid. 34.
⁶ Ibid. XVII, 7, etc.
⁷ Ibid. 14.
⁸ Jerem. XXXI, 18, 19.

exprimer plus clairement cette grâce toujours suivie de l'effet; quoique David l'exprime encore en moins de mots et avec autant d'énergie, lorsqu'il dit : *Aidez-moi, et je serai sauvé*¹; nous faisant sentir en deux si courtes paroles, cet infailible secours avec lequel nul ne périt. Cent passages de cette sorte établissent, dans l'Ancien Testament, cette grâce qui donne l'effet. Ils sont encore plus fréquents dans le Nouveau; mais nous n'avons ici besoin que de l'Oraison dominicale.

CHAPITRE XVIII.

Preuve de l'efficacité de la grâce par l'Oraison dominicale.

L'esprit de cette divine prière n'est pas, par exemple, dans cette demande : *Que votre nom soit sanctifié*, de faire dire au chrétien : Seigneur, faites seulement que je puisse vous sanctifier, et laissez-moi faire ensuite. Ce serait présumer de soi-même, douter de la puissance que Dieu a sur nous, et désirer trop faiblement un si grand bien. Jésus-Christ nous apprend donc à demander l'actuelle sanctification du nom de Dieu, l'actuel établissement de son règne en nous, en sorte que dans l'effet rien ne lui résiste : la parfaite conformité de notre volonté avec la sienne, ce qui sans doute ne se saurait faire que par notre volonté; mais en la demandant à Dieu, on montre qu'il en est le maître.

Et quand on dit : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*; pour ne point encore parler du sens spirituel de cette demande, on demande sans difficulté que nous l'ayons actuellement, et tous les jours, ce pain nécessaire à notre vie, ce qui n'empêchera pas qu'il ne nous soit donné par notre travail volontaire, et souvent par la bonne volonté et les aumônes de nos frères : auquel cas, ce n'est pas moins Dieu qui nous le donne, parce que c'est lui qui tient en sa main la volonté de tous les hommes, et qui leur inspire effectivement tout ce qu'il lui plaît.

CHAPITRE XIX.

Les deux dernières demandes expliquées par saint Augustin et par les prières de l'Église, démontrent l'efficacité de la grâce.

Mais, de toutes les demandes de l'Oraison dominicale, celles qui marquent le plus l'effet certain de la grâce sont les deux dernières : *Ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal*. Car, comme dit excellemment saint Augustin, *celui qui est exaucé dans une telle prière, ne tombe point dans les tentations qui lui feraient perdre la persévérance*². Il aura donc ce

¹ Ps. CXVIII, 11.
² De don. pers. cap. VI, n° 11, 12